

# Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail



## Création

Ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 2005, décret n° 2006 - 676 du 8 juin 2006.

## Statut

Établissement public administratif de l'État placé sous la tutelle des ministres chargés de la Santé, de l'Écologie et du Travail.

## Directrice générale

Dr Michèle Froment-Vedrine

## Organisation

L'Afsset est organisée en cinq départements scientifiques, dont trois transversaux.

- Le département des Expertises intégrées (D1) traite les saisines d'expertise dans le champ santé environnement.
- Le département Risque, Société, Recherche (D2) est chargé de la recherche, de la veille scientifique, du suivi et de l'évaluation du PNSE, de la vulgarisation scientifique et du débat public.
- Le département Valorisation scientifique et Affaires internationales (D3) est un appui scientifique aux comités d'experts et aux autres départements de l'agence. Par ailleurs, il organise une veille de projets et travaux scientifiques réalisés à l'initiative ou avec le soutien d'organismes européens et internationaux.
- Le département Santé au travail (D4) a été créé récemment, à la suite de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 2005 et pour répondre à l'implication de l'Afsset dans le Plan santé au travail. Structuré par projets, il traite les saisines d'expertise dans le champ santé au travail.
- Enfin, la Direction de la communication (D5) a en charge l'information du public, la réalisation des supports de communication destinés au public, les relations avec la presse, la réalisation d'événements et de partenariats, le suivi des interventions et participations à l'extérieur, la documentation générale.

## Missions

L'agence a pour mission :

- de contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans l'ensemble des milieux de vie, incluant le travail ;
- d'évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement en général et à l'environnement professionnel en particulier ;
- de coordonner l'expertise en santé environnement et en santé au travail ;
- de fournir au gouvernement, par tout moyen, l'expertise et l'appui scientifique et technique nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires ;
- d'informer le public et de contribuer au débat public.

L'agence établit des relations étroites avec la communauté scientifique française et internationale, notamment européenne. Elle organise un réseau entre les organismes disposant des capacités d'expertise scientifique et travaille avec près d'une trentaine de partenaires permanents. Elle s'appuie sur plus de deux cents experts issus d'une centaine d'organismes. L'Afsset mobilise les acteurs de la recherche sur les thématiques santé & travail, santé & environnement, et apporte un appui financier à la production scientifique et à la diffusion des résultats susceptibles d'éclairer l'action publique et de fonder une expertise de qualité. Elle organise sa politique de soutien et de valorisation de la recherche autour de plusieurs types d'actions.

L'Afsset contribue au débat public en mettant à disposition une information actualisée, accessible et validée scientifiquement. Avis d'agence, rapports d'experts, contributions scientifiques et techniques, sont accompagnés de résumés, d'éléments de contexte, de dossiers complémentaires.

Les avis et recommandations de l'agence sont rendus publics sur son site Internet.

## Domaines d'expertise

- Évaluation des risques liés aux substances chimiques
- Évaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements
- Évaluation des risques liés aux milieux aériens
- Évaluation des risques liés aux substances et produits biocides
- Évaluation des risques liés aux eaux et aux agents biologiques
- Expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel

## Le conseil d'administration

Reflète de toutes les parties engagées dans le champ santé environnement et santé au travail, le conseil d'administration est composé de représentants de l'État, des associations agréées dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la consommation, du travail, des organisations professionnelles, des organisations syndicales et d'employeurs, de personnalités qualifiées et de représentants du personnel de l'agence. Il se réunit au moins trois fois par an.

## Le conseil scientifique

L'Afsset est assistée d'un conseil scientifique qui donne son avis sur le programme d'activité, les

programmes de recherche, la composition des comités d'experts spécialisés et les conditions d'organisation des expertises collectives, la politique nationale de recherche conduite en matière de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, la qualité scientifique des travaux menés par l'agence et les modalités de présentation et de justification des avis et recommandations qu'elle rend et des travaux qu'elle publie. Il se réunit au moins deux fois par an.

## Les comités d'experts spécialisés

Ils sont indispensables au bon déroulement de l'expertise scientifique menée par l'Afsset. En effet,

l'agence fonde son expertise sur le principe de l'expertise collective. Les experts mobilisés par l'agence à travers les CES, et dont les liens d'intérêts sont connus, sont ainsi sélectionnés sur la base de leurs compétences scientifiques, mais également de leur indépendance au regard des questions posées et de leur probité.

## Coordonnées

Afsset  
M. Fabrice Coutureau  
Directeur de la communication  
253 avenue du Général-Leclerc  
94701 Maisons-Alfort Cedex  
Téléphone : 01 56 29 19 30  
Télécopie : 01 43 96 37 67  
Site : [www.afsset.fr](http://www.afsset.fr)